



Observatoire des marchés publics romand
p.a. SIA section vaud
av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse :	11.09.2023
Titre du projet du marché	Rénovation énergétique et surélévation du Collège de la Plaine
Forme / genre de mise en concurrence	Appel d'offres avec cahier des charges détaillé
ID du projet	264350
N° de la publication SIMAP	1361169
Date de publication SIMAP	05.09.2023
Adjudicateur	Urbanisme - Bâtiments - Mobilité (UBM)
Organisateur	Administration communale de Chavannes-près-Renens Urbanisme - Bâtiments - Mobilité (UBM), à l'attention de Rosalba Maruca, Route de la Maladière 38, 1022 Chavannes-près-Renens, Suisse, E-mail: rmaruca@chavannes.ch
Inscription	Sur simap, pas de délai
Visite	13.09.2023 à 14h00 La visite est fortement conseillée.
Questions	27.09.2023, sur simap
Rendu documents	07.11.2023 à 16h00, le timbre postal ne faisant pas foi <ul style="list-style-type: none"> • Format papier (la forme papier fait foi) en deux exemplaires (deux enveloppes Qualité et Prix) • Format digital sur clé USB (Seulement dans l'enveloppe 1 Qualité)
Rendu maquette	Pas de maquette à rendre.
Type de procédure	Procédure ouverte soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux
Genre de prestations / type de mandats	CPV: 71311000 - Services de conseil en génie civil 71322000 - Services de conception technique pour la construction d'ouvrages de génie civil
Description détaillée des prestations / du projet	Rénovation énergétique et surélévation du Collège de la Plaine. Pour les détails, se référer au document d'appel d'offres. Les prestations se réfèrent aux phases définies dans les règlements SIA sur les prestations. Les prestations à fournir sont clairement définies et délimitées de manière à pouvoir correctement comparer les différentes offres entre elles.
Communauté de mandataires	Non admise.
Sous-traitance	Non admise.
Mandataires préimpliqués	Les bureaux préimpliqués (yc organisateur) sont mentionnés et les documents produits font partie de l'appel d'offres.
Comité d'évaluation ou Jury / collège d'experts	M. BARRY Souleymane, Chavannes-près-Renens, Municipal Service Urbanisme – Bâtiments – Mobilité (UBM) M. GAUTHIER Raymond, Chavannes-près-Renens, Urbaniste, Chef de service Service Urbanisme – Bâtiments – Mobilité (UBM) M. BILAT Grégoire, ABA PARTENAIRES SA, Architecte HES Suppléants : Mme MARUCA Rosalba, Chavannes-près-Renens, Architecte, Cheffe de projet Service Urbanisme – Bâtiments – Mobilité (UBM) M. GROSSENBACHER Bryan, ABA PARTENAIRES SA, Architecte MA FH
Conditions de participation	Attestation sur l'honneur Déclaration du soumissionnaire, Art. 29c, Ordonnance Ukraine

Critères d'aptitude	<p>Le candidat(e) doit remplir la ou les compétences, voire la ou les formations suivantes pour l'exécution du marché, sous peine d'exclusion de la procédure :</p> <ul style="list-style-type: none">• Ingénieur(e) en génie civil
Critères d'adjudication / de sélection	<ol style="list-style-type: none">1. Prix (R1 et R5) 30 %<ol style="list-style-type: none">1.1 Montant de l'offre – Annexe R1 20%, méthode T21.2 Temps consacré – Annexe R5 10%2. Organisation pour l'exécution du marché (R8 et R9) 15 %<ol style="list-style-type: none">2.1 Répartition des tâches et responsabilités – Annexe R8 5%2.2 Qualification des personnes clés – Annexe R9 10%3. Qualité technique de l'offre (R13 et R14) 20 %<ol style="list-style-type: none">3.1 Solutions techniques proposées - Annexe R13 10%3.2 Compréhension du cahier des charges - Annexe R14 10%4. Organisation de base du candidat (Q5) 5 %<ol style="list-style-type: none">4.1 Contribution au développement durable - Annexe Q5 5%5. Références (Q6) 30 %<ol style="list-style-type: none">5.1 Références - Annexe Q6 30% <p>Les critères sont notés sur une échelle de 0 à 5</p>
Indemnités / prix :	Pas d'indemnité.

Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce :

Qualités de l'appel d'offres	<ul style="list-style-type: none">• Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises.• La description du projet et des enjeux / objectifs est suffisante.• Les mandataires préimposés sont mentionnés et les règles de leur participation / exclusion du marché sont conformes à l'art. 14.4 SIA (2022)• La pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiqués.• Les moyens d'appréciation des critères d'aptitude sont clairement indiqués.• La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.• La méthode de notation des critères qualités est conforme à l'art. 24.7 SIA (2022).• Les délais sont corrects.• Le nombre de membres du collège d'évaluation est suffisant et ceux-ci disposent des compétences professionnelles nécessaires à une évaluation appropriée et à une appréciation adéquate des offres conformément à l'art. 12.3 SIA 144 (2022).• Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre sont mentionnés et corrects.• L'échantillon de travail exigé par le maître d'ouvrage permet une analyse approfondie du problème. conformément au règlement SIA 144 (2022).
Manques de l'appel d'offres	-
Observations de l'OMPr	<ul style="list-style-type: none">• L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, bien qu'il en respecte les principes généraux.• L'OMPr se réjouit que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, soit utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.• Enfin, l'OMPr se réjouit également que dans cette procédure ouverte, le maître d'ouvrage bénéficie d'un regard extérieur de par l'appui d'une personne externe dans le collège d'évaluation.

